

INTEXA

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

1^{er} janvier au 31 décembre 2011

Rapport d'activité.....	page 2
Gouvernement d'entreprise.....	page 10
Rapport du président	page 23
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne...	page 29
Comptes consolidés au 31 décembre 2011	page 30
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	page 47
Comptes sociaux au 31 décembre 2011	page 49
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	page 62
Attestation du responsable du Rapport financier annuel.....	page 64

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- **Activités de la société Intexa et du groupe Intexa**

Dans le groupe Casino depuis le 10 juillet 2008, par suite de l'acquisition par Casino, Guichard-Perrachon hors marché de 90,35 % du capital représentant 89,70 % des droits de vote, cette dernière a déposé auprès de l'AMF un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les 97.651 actions Intexa non encore détenues par elle; en septembre 2008 ; Casino détenait 97,91 % du capital et 97,76 % des droits de vote.

En 2011, la société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires. Début 2011, son patrimoine est quasiment exclusivement constitué de trésorerie.

La société n'exerce aucune activité particulière en matière de recherche et de développement.

Au cours de l'exercice écoulé, Intexa a acquis auprès de la société GreenYellow – filiale du groupe Casino – une centrale photovoltaïque de 405 kWc sur la toiture du supermarché Casino de Saint André de Cubzac en Gironde, via l'acquisition des parts de la société Green Yellow St André de Cubzac SNC, sous condition suspensive d'obtention du CONSUEL. Le 12 juillet 2011, la condition suspensive a été levée. La livraison de la centrale postérieurement au test de performance s'est effectuée le 18 septembre 2011. La centrale a ainsi produit 100 000 kWh en 2011 et réalisé un chiffre d'affaires de 59 966 K€.

Sur une année pleine, la production de cette centrale permettra d'économiser 37 tonnes de CO2 soit la consommation moyenne de 110 foyers.

Le 13 juillet 2011, Intexa a créé la société Intex Participations EURL dont l'activité est la prise de participations dans des sociétés.

Perspectives

La société continuera, à l'avenir, à enrichir son portefeuille d'actifs dans les énergies renouvelables, notamment de centrales photovoltaïques, mais aussi dans tout autre domaine, énergie, immobilier ou commercial.

- **Commentaires sur les comptes consolidés**

Règles et méthodes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Intexa sont établis conformément aux normes IFRS publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration qui sont applicables au 31 décembre 2011.

Les méthodes comptables exposées dans la note 1.3. de l'annexe aux comptes consolidés ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites aux notes 1.1.1 et 1.1.2 de cette même annexe.

Commentaires

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2011 est de 60 milliers d'euros réalisé grâce à la mise en activité de la centrale au cours du second semestre 2011.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 7 milliers d'euros.

Le résultat opérationnel est de (14) milliers d'euros. Il prend en compte les autres charges opérationnelles à fin décembre 2011, (21) milliers d'euros correspondant aux frais d'acquisition des titres de la société Green Yellow Saint André de Cubzac.

Le résultat financier est constitué des autres produits et charges financiers pour 18 milliers d'euros.

Le résultat net part du groupe est négatif pour (7) milliers d'euros et correspond au résultat net de l'ensemble consolidé.

Flux de trésorerie : la capacité d'autofinancement est égale à 14 milliers d'euros.

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité du groupe sont négatifs et représentent (332) milliers d'euros dont (294) milliers d'euros liés à la récupération de la TVA sur l'acquisition de la centrale photovoltaïque, et les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement sont de (2 228) milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 2 042 milliers d'euros.

• **Commentaires sur les comptes sociaux**

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999 et de l'ensemble des règlements CRC postérieurs à cette date.

Les règles et méthodes comptables appliquées à l'établissement des comptes annuels sont, dans leur ensemble, identiques à celles connues jusqu'alors et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre.

L'Annexe rappelle les principes comptables appliqués par la société, donne toutes précisions sur les principaux postes du bilan et du compte de résultat ainsi que sur leur évolution.

Commentaires

Au 31 décembre 2011, le total du bilan s'élève à 2 593 438,24 euros contre 2.065 811,57 euros en 2010 et les capitaux propres représentent un montant de 2 041 478,86 euros contre 2 049.306,06 euros en 2010.

Les actifs immobilisés s'élèvent à 751 180,00 euros au 31 décembre 2011 ; ils étaient à zéro en 2010. Ces actifs immobilisés sont constitués des titres de la société Green Yellow Saint André de Cubzac SNC pour 750 180 euros et l'acquisition des titres de la société Intex Participations EURL pour 1 000 euros.

L'actif circulant s'élève à 1 842 258 euros en 2011 (dont 1 816 944 euros correspondent à comptes sociétés apparentées) contre 2 065 811,57 euros en 2010.

Les dettes de la société s'élèvent à 551 959,38 euros en 2011 en augmentation par rapport à 2010 où les dettes s'élevaient à 16 505,51 euros. Les dettes sont réparties entre les sociétés apparentées pour un montant de 535 454,00 euros, des dettes fournisseurs pour un montant de 9 568,00 et des dettes diverses pour un montant de 6 937,51 euros.

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance se présente comme suit à la clôture de l'exercice :

	De 1 à 30 jours avant échéance		De 31 à 60 jours avant échéance		De 61 à 90 jours avant échéance		Au-delà de 91 jours avant échéance		Echues		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
<u>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</u>											<u>9 568,00</u>	<u>9 568,00</u>
<i>Collectif fournisseurs</i>											0,00	0,00
<i>Effets à payer fournisseurs</i>											0,00	0,00
<i>Factures non parvenues fournisseurs</i>											9 568,00	9 568,00
<u>Dettes sur immobilisation et comptes rattachés</u>											<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
<i>Collectif fournisseurs d'immobilisations</i>											0,00	0,00
<i>Effets à payer fournisseurs d'immobilisations</i>											0,00	0,00
<i>Factures non parvenues fournisseurs d'immobilisations</i>											0,00	0,00

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2011 constitue une perte de (31 016,29) euros contre une perte de (5 740) euros en 2010.

Le résultat financier est positif et s'élève à 23 189,09 euros contre 19 268 euros l'année précédente. Ce résultat correspond uniquement au produit d'intérêts sur les comptes courants d'associés.

Le résultat courant avant impôts constitue par conséquent une perte de (7 827,20) euros contre un bénéfice de 13 528 euros l'année précédente.

Il n'y a aucune charge somptuaire supportée par la société au titre de l'exercice écoulé.

Le résultat exceptionnel est au 31 décembre 2011 négatif de (1 765,00) euros et correspond intégralement à la dotation de reprise de provisions de pareil montant ; il était de zéro en 2010.

Le résultat net constitue une perte de (9 592,20) euros contre un bénéfice de 13 527,98 euros en 2010.

• Dividendes

La société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

- **Filiales et participations**

Prises de participation et de contrôle en 2011

- Intex Participations (100 %), Green Yellow Saint André de Cubzac (100 %).

Activités des filiales

La société Green Yellow Saint André de Cubzac SNC exploite la centrale photovoltaïque de Saint André de Cubzac dont l'exploitation a débuté au cours du second semestre 2011.

Au cours de l'exercice 2011, cette société a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 59 965,87 euros et une perte de 1 337,11 euros.

La société Intex Participations EURL, dont l'activité consiste à prendre des participations dans des sociétés n'a pris aucune participation en 2011. En conséquence, son chiffre d'affaires hors taxes est de zéro ; elle a réalisé une perte de 333,30 euros.

Opérations avec des apparentées

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec sa société mère et l'ensemble de ses filiales.

Par ailleurs, l'organisation juridique et opérationnelle du Groupe conduit à ce que les relations commerciales ou prestations de services interviennent entre les filiales ou certaines d'entre elles.

La Société bénéficie également du conseil de son actionnaire majoritaire, la société CASINO, GUICHARD-PERRACHON.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées relatent les conventions conclues entre la Société et le Président-Directeur Général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieur à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, et qui ne présente pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales.

- **Capital et actionnariat**

Capital social

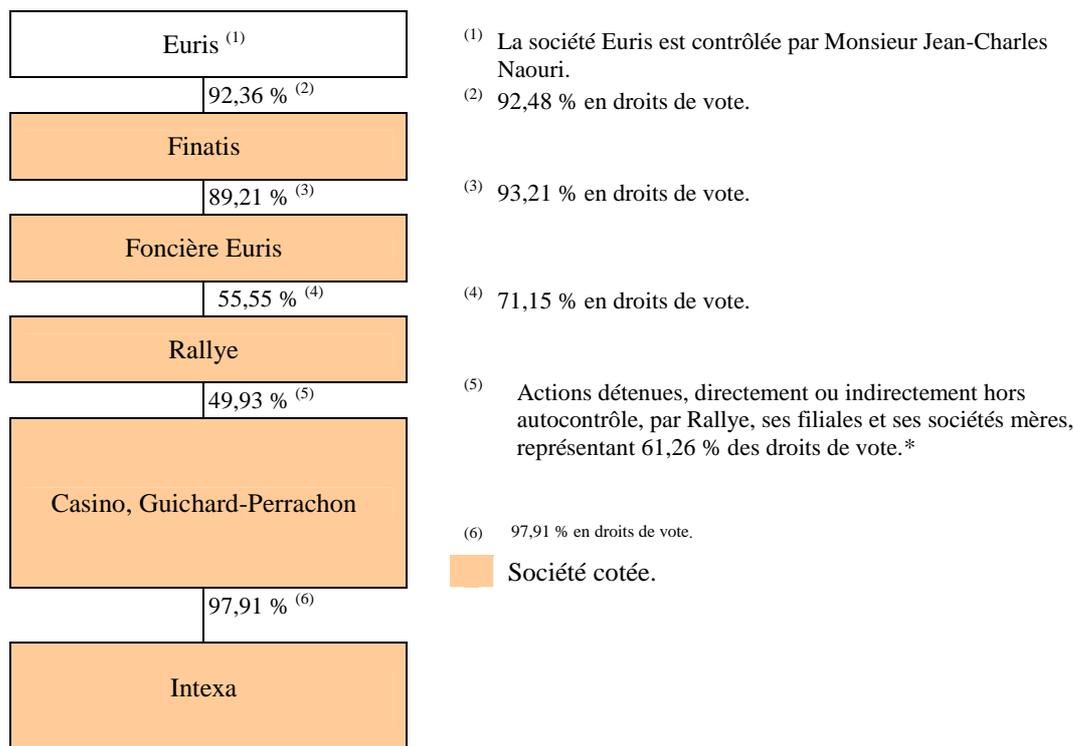
Le capital social s'élevait au 31 décembre 2011 à 1 619 200 euros divisé en 1 012 000 actions ordinaires de 1,60 euro, entièrement libérées.

Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 décembre 2011, le nombre des droits de vote en assemblée générale s'élevait à 1 012 700 attachés à 1 012 000 actions ayant le droit de vote. Le nombre de droits de vote est différent de celui du nombre d'actions composant le capital social du fait du droit de vote double attribué à 700 actions inscrites au nominatif. Cette situation reste inchangée au 31 mars 2012.

La société Intexa est contrôlée par la société Casino, Guichard-Perrachon elle-même contrôlée, directement et indirectement, par la société Euris. L'organigramme ci-après montre, à la date du 29 février 2012, la position de la société au sein du groupe :

La société Casino, Guichard-Perrachon est contrôlée, directement et indirectement, par la société Euris. L'organigramme ci-après montre, à la date du 29 février 2012, la position de la société au sein du groupe :



A la connaissance de la Société, aucun actionnaire, autre que ceux indiqués ci-dessus, ne détient plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la société.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires relatifs aux actions de la société.

Au 31 décembre 2011, les actions détenues directement par les membres des organes de direction ou d'administration de Casino représentent plus de 97 % du capital et des droits de vote. Au 31 mars 2012, cette situation reste inchangée.

Actionnariat salarié

Aucun salarié de la société n'est actionnaire de la société, celle-ci n'ayant plus de personnel depuis le 1^{er} mai 2008.

La dernière proposition d'augmentation de capital dans le cadre de l'obligation triennale a été faite lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 25 juin 2010. Cette résolution a été rejetée à l'unanimité par les actionnaires.

• Facteurs de Risques – Assurances

La gestion des risques propre à INTEXA s'intègre dans la politique de gestion des risques au sein du groupe Casino. Elle fait partie intégrante du pilotage opérationnel et stratégique du Groupe Casino.

Pour définir et mettre en œuvre les plans d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques, INTEXA bénéficie de l'assistance, au sein du groupe Casino, de la Direction de l'Audit interne Groupe ainsi que du Comité de Prévention des Risques (CPR) qui a intégré les attributions jusqu'alors dévolues à la Direction de la Prévention. La Direction de l'Audit interne Groupe a notamment pour mission d'identifier et de prévenir les risques, anomalies ou irrégularités dans la gestion des affaires du Groupe et de

procéder à des préconisations pertinentes. Le Direction du Contrôle Interne Groupe a pour mission de promouvoir la mise en place du dispositif de contrôle interne permettant de répondre aux risques et enjeux liés aux activités du groupe. Le CPR, où siègent des représentants experts du Groupe et des consultants externes, a pour mission, d'une part de contrôler la maîtrise des problématiques de sécurité au sens large et de crise de toute nature au sein du Groupe Casino et notamment d'INTEXA et, d'autre part, plus spécifiquement, de rechercher et d'identifier, dans tous les domaines d'activité du Groupe, les pratiques, situations et comportements qui sont de nature à mettre en cause la responsabilité juridique, civile, commerciale et pénale des personnes physiques et morales qui composent le Groupe Casino et de proposer les mesures correctives éventuelles à mettre en œuvre.

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques pour le Groupe.

Risques de marché

La société Intexa a démarré à nouveau son activité par l'acquisition d'une centrale photovoltaïque, via l'acquisition des parts sociales de la SNC Green Yellow Saint André de Cubzac; la gestion du risque financier de la société n'est pas significative, ce risque s'intégrant dans la politique de gestion des risques au sein du Groupe Casino.

Risques de taux

N'ayant souscrit aucun emprunt, l'exposition de la Société au risque de taux n'est pas significative.

Risque de change

La Société est implantée uniquement en France et n'a donc pas de risque de change.

Risques sur action

La société ne détient pas ses propres actions.

Aucune autorisation relative au rachat d'actions par la société n'a été donnée par l'assemblée générale des actionnaires. Le risque sur les titres de la société est nul.

Risques liés à l'actionnaire majoritaire

Casino en sa qualité d'actionnaire majoritaire exerce une influence significative sur la Société et peut par ailleurs adopter seule toutes les résolutions soumises à l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée générale ordinaire et en Assemblée générale extraordinaire. Le Groupe Casino a donc la faculté de prendre seul des décisions de toute nature, dans le respect de l'intérêt social de la société.

Risque de liquidité

Intexa n'a pas de risque de liquidité à court terme.

Dans le cadre de la Convention de Compte Courant et de Gestion de Trésorerie mise en place avec la société Casino, Guichard-Perrachon, Intexa pourrait utiliser ce compte pour financer une activité.

Risques sur les matières premières

La société n'est pas soumise au risque sur les matières premières.

Risques crédit et/ou de contrepartie

La société n'a pas de risque crédit et/ou de contrepartie.

Risques liés à l'activité de la société Intexa

La société Intexa n'exerçant qu'une faible activité (activité de holding), il n'existe pas de risques dans ce domaine.

Risques opérationnels

Société holding, la société n'est pas soumise aux risques opérationnels.

Risques industriels et environnementaux

Société holding, la société n'est pas soumise aux risques industriels et environnementaux.

Risques juridiques

La société exerçant une activité de holding, elle n'est soumise à aucune réglementation particulière et ne fait l'objet d'aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage. Elle reste toutefois soumise à la réglementation qui régit les sociétés dont les titres sont négociés sur un marché réglementé.

Assurances et couverture des risques

INTEXA, en tant que filiale du Groupe Casino, adhère en qualité d'assuré additionnel au programme d'assurances de ce dernier et bénéficie ainsi des synergies résultant de la mutualisation des couvertures au sein d'un grand Groupe, tout en disposant de garanties qui répondent à ses besoins propres et à la destination commerciale de ses actifs.

La gestion des assurances d'INTEXA est placée sous la responsabilité de la Direction Assurances de Casino avec notamment les objectifs suivants :

- Analyse et quantification des risques,
- Négociation et souscription des programmes d'assurance auprès d'assureurs à la solvabilité reconnue,
- Arbitrage économique entre transfert des risques au marché de l'assurance et conservation des risques,
- Gestion administrative centralisée des polices et supervision de la gestion des sinistres conjointement avec les courtiers conseils de Casino, Gras Savoye et Siaci Saint-Honoré.

Eléments d'appréciation des principales couvertures souscrites

Les couvertures résumées ci-après sont celles négociées avec les assureurs pendant l'exercice 2011 et en vigueur à la date d'émission du présent rapport. Elles ne peuvent être considérées comme permanentes car sont sujettes à de possibles variations/adaptations pour tenir compte de la sinistralité du Groupe Casino, des

contraintes du marché de l'assurance ou de l'évolution des risques d'INTEXA à garantir.

Les inondations survenues en Thaïlande courant du dernier trimestre 2011 et qui ont affecté, plusieurs magasins et entrepôts de la filiale locale du Groupe Casino, vont impliquer l'anticipation des négociations avec le pool des assureurs concernant les conditions du renouvellement du programme assurance Dommages / Perte Exploitation à l'échéance du 1er juillet 2012.

Auto assurance

L'auto assurance pratiquée par INTEXA s'inscrit dans le cadre de celle du Groupe Casino. Elle vise, d'une part, l'optimisation dans la durée des budgets des primes de transfert payées aux assureurs et, d'autre part, à lisser les cycles du marché de l'assurance en adéquation avec la sinistralité éventuelle d'INTEXA.

Des franchises classiques basses sont appliquées par sinistre, ainsi que des franchises stoppées par année d'assurances, ces dernières étant mutualisées au niveau de l'ensemble des filiales du Groupe Casino assurées par l'intermédiaire d'un même programme d'assurance.

Par ailleurs, en cas de sinistre dit « d'intensité », c'est-à-dire de grande importance, entraînant des dommages significatifs aux biens et/ou une perte d'exploitation consécutive, et avant indemnisation par les assureurs, INTEXA bénéficierait du support de la société captive de réassurance du Groupe Casino implantée au Luxembourg et gérée conformément à la réglementation locale et européenne.

La gestion des franchises des sinistres dits « de fréquence » est confiée aux courtiers d'assurances, sous contrôle de la Direction Assurances de Casino, mais aussi sous celui des assureurs pour les franchises les plus importantes mutualisées sur l'ensemble du Groupe Casino.

Les couvertures d'assurances

Les couvertures des dommages aux biens et celle de la responsabilité civile qui correspondent aux risques principaux encourus par INTEXA, sont garanties par l'intermédiaire de polices ayant la forme "Tous sauf" qui autorisent des couvertures plus larges dans les limites de l'offre des marchés d'assurances. Les garanties dont bénéficient INTEXA à ce titre sont comparables à celles d'entités de tailles et d'activités similaires.

- Dommages aux biens et pertes d'exploitation consécutives

A la date du présent rapport, les garanties accordées par la police d'assurances sont notamment les suivantes :

- Incendie, explosion,
- Perte exploitation (sur 18 mois),
- Dommages électriques,
- Effondrement,
- Mouvements populaires, émeutes,
- Actes de terrorisme,
- Catastrophes naturelles,
- Recours des voisins et des tiers / recours des locataires et occupants,
- Perte d'usage / frais de mise en conformité / pertes de loyers

- Responsabilité Civile

Sont notamment couverts les dommages corporels, matériels et ou financiers subis par des tiers du fait des collaborateurs, des installations, matériels et des bâtiments. Ce programme couvre aussi, en sous limitation du plafond général de la police, la pollution accidentelle, ainsi que la responsabilité de la société en sa qualité d'employeur du fait des accidents du travail et des maladies professionnelles subis par ses salariés.

- Assurance construction

Elle a pour objet, de couvrir la Société dans le respect des obligations légales auxquelles elle est soumise en sa qualité de maître d'ouvrage, de permettre le préfinancement et la couverture des travaux de remise en état des dommages pouvant affecter les ouvrages garantis, assujettis à l'obligation d'assurance.

Les montants des garanties en place sont conformes aux pratiques et aux limites disponibles sur le marché de l'assurance pour ce genre de risque.

Prévention et protection

La politique de prévention mise en œuvre par INTEXA notamment contre les risques de dommages aux biens s'inscrit dans le cadre de celle mise en œuvre par le Groupe Casino avec le support des services ingénierie des assureurs.

• **Données environnementales**

Les initiatives environnementales d'Intexa sont intégrées dans la politique environnementale Casino. A ce titre, le groupe a défini début 2003 ses engagements en matière de développement durable (pour plus d'informations se reporter au rapport d'activité et de performances sociétales et environnementales 2011 ainsi qu'au site internet www.groupe-casino.fr). Ces engagements réaffirmés dans la signature du Pacte Mondial des Nations Unies en 2009 couvrent aussi les aspects environnementaux et s'appliquent par défaut à l'ensemble des entités du groupe. Un échange des bonnes pratiques et une harmonisation des actions en fonction des particularités locales permettent de dégager les pistes de travail à l'échelle du Groupe.

Concernant plus particulièrement le périmètre Intexa, son impact environnemental provient de l'exploitation de la centrale photovoltaïque de Saint André de Cubzac dont la production a démarré en août 2011. Sur une année pleine, la production de cette centrale permettra d'économiser 37 tonnes de CO2 soit la consommation moyenne de 110 foyers.

Cette nouvelle centrale entre dans le cadre de la politique de développement des énergies renouvelables porté par Green Yellow, filiale énergie du Groupe Casino. GreenYellow vise à optimiser la facture énergétique des magasins du Groupe :

- GreenYellow s'est imposé en 2 ans comme l'un des principaux acteurs français de centrales photovoltaïques intégrées au bâti, avec l'installation à date de 50MWc de centrales photovoltaïques, soit 164 000 panneaux couvrant 270 000m² de toiture de centres commerciaux et d'ombrières.
- GreenYellow lance en 2012 un important programme de réduction des consommations des magasins du Groupe Casino.

• **Délégation en cours de validité**

Aucune délégation dans le domaine des augmentations de capital n'est en cours de validité.

• **Gouvernement d'entreprise**

1. **Conseil d'administration**

Au cours de l'exercice écoulé, la société est restée attentive à la bonne application des principes fixés par le Code de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi par l'AFEP et le MEDEF.

Votre conseil d'administration est composé de 5 administrateurs, à savoir :

- Monsieur Jacques EHRMANN, Président du conseil d'administration ;
- Madame Virginie AUBAGNAC, administrateur et Directeur général ;
- CASINO, GUICHARD-PERRACHON, administrateur, (représentant permanent : Monsieur Antoine Giscard d'Estaing), ;
- MESSIDOR SNC, administrateur (Représentant permanent : Monsieur Yves DESJACQUES) ;
- GERMINAL SNC, administrateur (représentant permanent : Monsieur Jacques GALVANI).

Madame Virginie AUBAGNAC exerce les fonctions de directeur général depuis le 17 juin 2011, en remplacement de Monsieur Philippe ALARCON.

2. Mandats et fonctions exercés par chacun des administrateurs

* Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2011.

** Mandats exercés depuis 2011 et ayant pris fin au cours de l'exercice.

- **Monsieur Jacques Ehrmann**, Président du conseil d'administration

Né le 13 février 1960, 52 ans

Date de nomination : 10 juillet 2008

Fin de mandat : Assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2014

Nombre d'actions Intexa détenues : 1

- **Biographie**

Diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, Monsieur Jacques Ehrmann a débuté sa carrière comme responsable régional du développement puis directeur du développement de Méridien SA. En 1989, il devient secrétaire général en charge des acquisitions, du développement et des affaires juridiques de la Société des Hôtels Méridien. Il rejoint Eurodisney en 1995 en qualité de Directeur Général de Disneyland Paris Imagineering. En 1997, il intègre le groupe Club Méditerranée comme directeur du développement, du patrimoine et de la construction. En 2000, il devient Directeur Général de la division « Nouvelles activités ». Il dirige les activités immobilières et expansion de Casino depuis 2003 et assume également les fonctions de Président-Directeur Général de la Société Mercialys.

- **Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 29 février 2012**

- *Au sein du Groupe Casino*

- Directeur des activités immobilières et expansion de Casino, membre du Comité Exécutif Groupe ;
- Président des sociétés GreenYellow (SAS) [ex Ksilicium], L'Immobilière Groupe Casino (SAS) et Plouescadis (SAS) ;
- Président-Directeur général de la société Mercialys (SIIC - société cotée)
- Président du conseil d'administration de Proxipierre (SPPICAV) ;
- Gérant non associé des sociétés Alpha (SARL), Azel (SCI), Casino Développement (SNC), Hyper 19 (SNC) et SNC Maud ;
- Gérant non associé des sociétés GreenYellow Participations 3b (EURL), GreenYellow Participations 10 (EURL), GreenYellow Participations 6 (EURL), GreenYellow Participations 7 (EURL), GreenYellow Participations 8 (EURL), GreenYellow Participations 11 (EURL) et GreenYellow Participation Energie (SARL) ;
- Représentant permanent de la société L'Immobilière Groupe Casino (SAS), Présidente de la société Opalodis (SAS) ;
- Représentant permanent de la société SAS de la Grande Colline, co-Gérante de la société SCI PDP ;
- Représentant permanent de la société SCI Proximmo, Administrateur de la société AEW Immocommercial (SPPICAV) ;
- Administrateur des sociétés DTC Finance BV, DTC Development 1, DTC Development 2,

- DTC Development 3 (Pays-Bas) ;
- Administrateur de la société Big C (Thaïlande).
- *Hors du Groupe Casino*
- Membre du Conseil de surveillance de la société Editions Lefebvre Sarrut (SA à Directoire et CS) ;
- Co-Gérant de la société Jakevero (SCI).
- ***Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années***
(Hors les mandats et fonctions ci-dessus)
- *Au sein du Groupe Casino*
- Président du Conseil d'administration et Administrateur de la société Immobilière Commerciale des Indes Orientales - Immocio (SPPICAV) ;
- Président Directeur Général de la société Plouescadis (SAS) ;
- Président des sociétés IGC Promotion (SAS), Mercialys Gestion (SAS), Onagan Promotion (SAS) et S.A.S. Hard Immo ;
- Président des sociétés Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 7 (SAS) et Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 8 (SAS) ;
- Gérant non associé des sociétés GreenYellow Participations (EURL) [ex KS Participation Réunion], GreenYellow Participations 2 (EURL), GreenYellow Arles (SNC), Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 3C* (SAS) [ex GreenYellow Participations 5], KS Participation Métropole* (EURL), Ksil Aix Entrepôts (SNC), Ksil Cavaillon (SNC), Société de Participations dans des Centrales PV 3 (EURL) [ex GreenYellow Participations 3], Société de Participations dans des Centrales PV 3C** [ex GreenYellow Participations 3C] (EURL) et Société de Participations dans des Centrales PV 4* (EURL) [ex GreenYellow Participations 4] ;
- Représentant permanent de la société Mercialys (SA), Présidente des sociétés Mercialys Gestion* (SAS) et Mery 2* (SAS) [société radiée le 27/06/2011] ;
- Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon (SA), Gérante de la société Casino Développement (SNC) ;
- Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon (SA), Présidente des sociétés IGC Promotion (SAS), GreenYellow (SAS) [ex Ksilicium], L'Immobilière Groupe Casino (SAS) et Théiadis (SAS) ;
- Représentant permanent de la société L'Immobilière Groupe Casino (SAS), Présidente des sociétés Onagan Promotion (SAS), SAS Cathédrale, SAS des Grands Crus, SAS de Saint Sulpice, SAS des Salins et Uranie* (SAS) ;
- Représentant permanent de la société L'Immobilière Groupe Casino (SAS), Gérante des sociétés Agout (SNC), Chafar 2 (SCCV), Chouans (SCCV), Clovis (SCCV), Dentelle (SNC), Fructidor SNC*, Géante Périaz (SNC), Pays Chaunois (SCCV), Plaine de Lamolle (SCCV), Seconde Périaz (SCCV), SNC Maud, SCI Stoupale* [société radiée le 30/11/2011] et SCI Zac du Roubaud Saint-Jean ;
- Représentant permanent de la société GreenYellow (SAS) [ex Ksilicium], Présidente des sociétés Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 3 (SAS), Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 3b* (SAS), Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 4* (SAS), Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 5* (SAS), Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 6* (SAS) et Lycées Pyrénées Orientales* (SAS) ;
- Représentant permanent de la société Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 3 (SAS), Gérante des sociétés GreenYellow Carcassonne (SNC), GreenYellow Hyères (SNC), GreenYellow Marseille Les Caillols (SNC), GreenYellow Marseille Plan de Campagne (SNC), GreenYellow Narbonne (SNC), GreenYellow Marseille Barneoud (SNC), GreenYellow Montélimar (SNC), GreenYellow Marseille (SNC), GreenYellow Fréjus (SNC) et GreenYellow Nîmes (SNC) ;
- Représentant permanent de la société Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 4 (SAS), Gérante des sociétés GreenYellow Aix en Provence (SNC), GreenYellow Ajaccio (SNC), GreenYellow Ajaccio Mezzavia (SNC), GreenYellow Albi* (SNC), GreenYellow Arles (SNC), GreenYellow Bordeaux* (SNC), GreenYellow Castres* (SNC), GreenYellow Corte (SNC), GreenYellow Gassin (SNC), GreenYellow Montauban* (SNC), GreenYellow

- Montpellier (SNC), GreenYellow Nîmes (SNC), GreenYellow Rodez* (SNC), GreenYellow Saint-André de Cubzac* (SNC), GreenYellow Valence Sud (SNC) et Ksil Plan d'Orgon (SNC) ;
- Représentant permanent de la société Holding d'Exploitation de Centrales Photovoltaïques 5 (SAS), Gérante des sociétés GreenYellow Agen (SNC), GreenYellow Anglet (SNC), GreenYellow Avignon Cap Sud* (SNC), GreenYellow Béziers (SNC), GreenYellow Canet en Roussillon (SNC), GreenYellow du Garosse (SNC), GreenYellow Gap (SNC), GreenYellow Hyères Sup (SNC), GreenYellow Marseille Delprat (SNC), GreenYellow Montpellier Celleneuve (SNC), GreenYellow La Foux (SNC), GreenYellow Le Pradet (SNC), GreenYellow Pau Lons (SNC), GreenYellow Plaisance du Touch 1 (SNC), GreenYellow Saint Chamas (SNC), GreenYellow Sauvian* (SNC), GreenYellow Toulouse Fenouillet (SNC), GreenYellow Valence 2* (SNC), GreenYellow Vals Près Le Puy (SNC), GreenYellow Plaisance du Touch (SNC), GreenYellow Jumbo Grand Large (SNC), GreenYellow Jumbo Le Chaudron (SNC), GreenYellow Entrepôts Réunion (SNC), Ksilcentre (SNC), Ksilnordest (SNC), Ksilsud (SNC), Ksilest (SNC) et Ksilouest (SNC) ;
 - Représentant permanent de la société Ksilicium (SAS), Présidente de la société GreenYellow Holding (SAS) [ex Ksilicium Développement] ;
 - Représentant permanent de la société Ksilicium Développement (SAS), Présidente des sociétés Ksilicium Finance Metropole (SAS) et Ksilicium Finance Réunion (SAS) ;
 - Représentant permanent de la société Ksilicium Finance Métropole (SAS), Gérante des sociétés GreenYellow Ajaccio (SNC), GreenYellow Albi (SNC), GreenYellow Bordeaux (SNC), GreenYellow Carcassonne (SNC), GreenYellow Castres (SNC), GreenYellow Corte (SNC), GreenYellow Istres (SNC), GreenYellow Marseille (SNC), GreenYellow Montauban (SNC), GreenYellow Montélimar (SNC), GreenYellow Montpellier (SNC), GreenYellow Narbonne (SNC), GreenYellow Nîmes (SNC), GreenYellow Rodez (SNC) et GreenYellow Saint-André de Cubzac (SNC) ;
 - Représentant permanent de la société Ksilicium Finance Réunion (SAS), Gérante des sociétés GreenYellow Jumbo Grand Large (SNC), GreenYellow Jumbo Le Chaudron (SNC), GreenYellow Jumbo Le Port (SNC), GreenYellow Jumbo Mamoudzou (SNC), GreenYellow Jumbo Saint-André (SNC), GreenYellow Jumbo Saint-Benoît (SNC), GreenYellow Jumbo Sainte-Marie (SNC), GreenYellow Jumbo Savannah (SNC) et GreenYellow Jumbo Score 400 (SNC) ;
 - Représentant permanent de la société Plouescadis (SAS), Présidente des sociétés Alcudia Promotion* (SAS), IGC Promotion* (SAS), Onagan Promotion* (SAS), SAS Cathédrale*, SAS de la Grande Colline*, SAS de la Moitié*, SAS de Malaz*, SAS de Saint Sulpice*, SAS des Grands Crus*, SAS des Salins, SAS du Canal du Midi* [ex MLD1] et SAS du Champ Savoyard ;
 - Représentant permanent de la société Plouescadis (SAS), Gérante des sociétés Agout (SNC), Bobsleigh* (SCCV), Canerousse SNC*, Chafar 2 (SCCV), Chantecouriol (SNC), Chatam* (SCI), Chouans* (SCCV), Clovis (SCCV), Dentelle (SNC), Geante Periaz (SNC), Les Grandes Chaumes* (SCCV), Parc des Salins* (SNC), Pays Chaunois (SCCV), Plaine de Lamolle* (SCCV), SCCV de Cavernes*, SCCV du Chapeau Rouge*, SCI Caserne de Bonne, SCI Immoleard*, SCI Les Halles des Bords de Loire*, SCI Zac du Roubaud Saint-Jean*, Seconde Périaz* (SCCV), SNC de Périaz*, SNC Fairway*, SNC Joutes de la Peyrade*, Semnoz A* (SNC), Semnoz B* (SNC), Semnoz C* (SNC), SNC Les Cabanes Tchanquées*, Soderip Promotion* (SNC), Rhodanienne* (SNC), Vendolonne (SNC), Alcudia Amilly* (SCCV), Alcudia Annemasse* (SCCV), Alcudia Arbent* (SCCV), Alcudia Basso Combo* (SCCV), Alcudia Boé* (SCCV), Alcudia Chalon* (SCCV), Alcudia Clermont Ferrand* (SCCV), Alcudia Cubzac* (SCCV), Alcudia Davezieux* (SCCV), Alcudia Fenouillet* (SCCV), Alcudia Firminy* (SCCV), Alcudia Fréjus* (SCCV), Alcudia Lannion* (SCCV), Alcudia Lons Le Saunier* (SCCV), Alcudia Loubet* (SCCV), Alcudia Montélimar* (SCCV), Alcudia Marseille Sainte-Anne (SCCV), Alcudia Nîmes* (SCCV), Alcudia Salon* (SCCV), Alcudia Salvaza* (SCCV), Alcudia Torcy* (SNC), Alcudia Villenave d'Ornon* (SCCV), SNC Alcudia Grans*, SNC Alcudia Auxerre*, SNC Alcudia Les Clairions*, SNC Alcudia Tarbes Laloubère*, SNC Alcudia Troyes Barberey* et SNC Alcudia Villefranche* ;
 - Représentant permanent de la société SNC Maud, Gérante des sociétés Adour Immo (SNC) et Menesterol Immo (SNC) ;
 - Représentant permanent de la société Asinco (SAS) au Conseil d'administration de la société FIGEAC [Financement Gestion Administration et Contrôle] (SA) ;
 - Principal Directeur de la société Servicios Cativen (Venezuela).

- *Hors du Groupe Casino*

- Membre du Conseil de surveillance de la société Viveo Group (SA) ;
- Mandataire au sein de la société Viveo (EURL) ;
- Administrateur de la société SAS Santoline.

- **Madame Virginie AUBAGNAC, Administrateur et Directeur général**

Née le 14 avril 1980, 32 ans

Date de nomination : 17 juin 2011

Fin de mandat : Assemblée générale ordinaire annuelle à tenir en 2014.

Nombre d'actions Intexa détenues : 1

- ***Biographie***

Diplômée de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales en 2004, Madame Virginie AUBAGNAC débute sa carrière en août 2004 à la Direction Financière de la société Rallye (société cotée), puis devient chargée de mission auprès du Directeur général adjoint de cette même société. Au cours de l'année 2006, elle intègre la Direction Plan et Stratégie du groupe Casino. En mai 2008, Madame Aubagnac rejoint la société GreenYellow et exerce la fonction de Secrétaire général et Directeur administratif et Financier depuis fin 2009.

- ***Autres mandats et fonctions exercés en 2011***

- Secrétaire général et Directeur administratif et financier de GreenYellow SAS
- Gérant de la société Intex Participations EURL.

- ***Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années.***

- néant

- **Société MESSIDOR SNC, administrateur**

Société en nom collectif au capital de 7.500 €

Siège social : 1, Esplanade de France -42000 Saint Etienne

351 601 745 R.C.S SAINT ETIENNE

Date de nomination : 10 juillet 2008

Fin de mandat : assemblée générale ordinaire annuelle 2014

Nombre d'actions INTEXA détenues au 31 décembre 2011 : 1

- ***Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 29 février 2012***

- Administrateur des sociétés Allode, Boidis, Cdiscount, Codim 2, Codival, Distridyn, Doremi, Floreal, Fox, Frenil Distribution, Herna, Issoire Distribution, Jeanick, Keran, Meymacienne de Supermarché, Minahouet, Monoprix, Orgecourt, Pachidis, Ségisor, Sopravi et Tevir.

- ***Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)***

- Administrateur des sociétés Alco Distribution, Cuersup, Lannilis Distribution, Plouescadis, Smilodon,
- Membre du conseil de surveillance de Cdiscount (du 21 mars 2008 au 29 septembre 2008),
- Gérant associé de la société Germinal SNC.

- **Représentant permanent de la société MESSIDOR SNC au Conseil d'administration**

Monsieur Yves Desjacques, né le 23 décembre 1967, 44 ans

(Directeur des Ressources Humaines du Groupe Casino)

Biographie

Diplômé de l'Université de Paris II (CFFOP - 1992), Monsieur Yves Desjacques débute sa carrière, en juin 1992, au sein de Commercial Union Assurances en qualité de chargé de missions Ressources Humaines. Il rejoint le groupe Generali Assurances en 1994 où il occupe successivement les fonctions de responsable des Ressources Humaines de La France Assurances (1994-1997), de Directeur de Generali Ressources Humaines (1997-2001) et de Directeur des Ressources Humaines des « Structures Communes du Groupe » (1998-2001). En octobre 2001, il rejoint le groupe Vedior France où il occupe les fonctions de Directeur Général Délégué Ressources Humaines, membre du Comité de Direction Générale.

En octobre 2007, il rejoint le groupe Casino comme Directeur des Ressources Humaines Groupe, membre du Comité Exécutif.

Il est depuis 2007, Président du Réseau national des entreprises pour l'égalité des chances dans l'éducation.

Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 29 février 2012

Au sein du groupe Casino

- Directeur des Ressources Humaines, membre du Comité Exécutif Groupe ;
- Président de la société Compagnie Aérienne de Transport Exécutif - Catex (SAS) ;
- Président et membre du Conseil de surveillance de la société Franprix Holding (SA) ;
- Président du Conseil d'administration de la société Distribution Franprix (SA) [ex Baud SA] ;
- Administrateur et Trésorier adjoint de la Fondation d'entreprise Casino ;
- Président de la société Tomant (SAS) ;
- Liquidateur de l'association Loi 1901 Les Ecoles du Soleil ;
- Gérant non associé de la société Campus Casino (SNC) [ex Institut Pierre Guichard] ;
- Représentant permanent de la société L'Immobilière Groupe Casino, Administrateur de la société Mercialys (SIIC - société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Franprix Leader Price Holding (SAS), membre du Conseil de surveillance de la société Leader Price Holding (SA à Directoire et CS) ;
- Administrateur de la société Exito (Colombie).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (Hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du groupe Casino

- Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon (SA - société cotée), Gérante de la société Campus Casino (SNC) [ex Institut Pierre Guichard] ;
- Président du Conseil d'administration et Administrateur de l'association Loi 1901 Les Ecoles du Soleil ;

Hors du groupe Casino

- Directeur général délégué Ressources Humaines, membre du Comité de Direction Générale du Groupe Vedior France ;
- Président de la société Advancers Executive ;
- Président de l'Institut Vedior pour la diversité et l'égalité des chances ;
- Président de F.A.C. (Formation, Assistance, Conseil) ;
- Administrateur de Cap Secur Conseil ;
- Président de Vedior Accompagnement et Reclassement ;
- Administrateur de la société Select TT (travail temporaire) ;
- Administrateur de la société Vedior Front RH ;
- Administrateur de la société RCL Emploi ;

- Administrateur de l'IREPS, de l'ARRCO et de l'AGIRC ;
- Membre du Comité d'évaluation du contrat de progrès Etat/AFP 2006-2008 ;
- Président du Réseau national des entreprises pour l'égalité des chances dans l'éducation ;
- Membre du Conseil d'administration de l'Agence Nationale de la Cohésion Sociale et de l'Égalité des Chances.

- **Société GERMINAL SNC, administrateur**

Société en nom collectif au capital de 7.500 €
Siège social : 1, Esplanade de France -42000 Saint Etienne
352 710 586 R.C.S SAINT ETIENNE

Date de nomination : 10 juillet 2008

Fin de mandat : assemblée générale ordinaire annuelle 2013

Nombre d'actions INTEXA détenues au 31 décembre 2011 : 1

- ***Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 29 février 2012***

- Administrateur des sociétés Allode, Boidis, Cdiscount, Cedif, Codival, Doremi, Figeac, Faclair, Floreal, Fox, Frenil Distribution, Herna, Issoire Distribution, Jeanick, Keran, Meymacienne de Supermarchés, Minahouet, Orgecourt, Pachidis, PLMP, Segisor, Sobalther, Sodigestion, Sopravi, Tevir, .
- Président de la société Theiadis SAS.

- ***Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)***

- Administrateur des sociétés Alco Distribution, Cedif, Cuersup, Lannilis Distribution, Patounor, Plouescadis, Sibel, Viver, Sobalther et Sofigep et Smilodon,
- Président de la société Olenydis SAS.

- ***Représentant permanent de la société GERMINAL SNC au Conseil d'administration***

Monsieur Jacques Galvani, né le 11 avril 1969, 43 ans

(Directeur Général délégué Casino Développement)

Biographie

Ingénieur civil de Mines de Paris et ancien élève de l'ENA, Monsieur Jacques GALVANI a débuté sa carrière professionnelle au sein du cabinet Mc Kinsey avant de rejoindre le groupe Hachette Filipacchi Medias en 2002. A partir de 2007, il a exercé la fonction de chargé de mission auprès du Président de Publicis Consultants Worldwide, puis est devenu Vice-Président de Publicis Consultants France et membre du Comité Exécutif. Le 2 février 2009, Monsieur GALVANI a intégré le groupe Casino en qualité de Directeur Général délégué de Casino Développement, filiale du groupe Casino qui rassemble les études commerciales, stratégiques et économiques ainsi que la coordination des investissements immobiliers du groupe.

Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 29 février 2012

- Membre du Comité stratégique de la société Pommerin,
- Président de la société La Forézienne de Participations,
- représentant permanent de la société La forézienne de Participations, administrateur au conseil d'administration de la société Proxipierre.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- représentant permanent de la société L'Immobilière Groupe Casino, société Président de La Forézienne de Participations.

- **Société Casino, Guichard-Perrachon**

Société anonyme au capital de 169 323 360,39 euros
Siège social : 1, Esplanade de France – 42000 Saint-Etienne
N° d'identification : 554 501 171 RCS Saint-Etienne

Date de nomination : 10 juillet 2008

Fin de mandat : Assemblée générale ordinaire annuelle 2014

Nombre d'actions INTEXA détenues au 31 décembre 2010 : 990.845

- **Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 29 février 2012**
 - *Au sein du Groupe Casino*
 - Administrateur des sociétés Mercialys (SIIC - société cotée), Monoprix SA, Banque du Groupe Casino (SA), Codim 2* (SA), Proxipierre (SPPICAV), Ségisor (SA) et Tevir SA ;
 - *Hors du Groupe Casino*
 - Administrateur de la société Loire Télé SAEML.
- **Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (Hors les mandats et fonctions ci-dessus)**
 - *Au sein du Groupe Casino*
 - Présidente des sociétés IGC Promotion (SAS), Théiadis (SAS), Capédis (SAS), La Forézienne de Participations (SAS) [ex Clérodon], Casino Entreprise (SAS), Casino Services (SAS), Lannilis Distribution (SAS), Casino Information Technology (SAS), Casino International (SAS), E.M.C. Distribution (SAS), Easydis (SAS), GreenYellow (SAS) [ex Ksilicium], L'Immobilière Groupe Casino (SAS), Patanoc (SAS), SCAF (SAS), Sodemad (SAS), Distribution Casino France (SAS) et Nesitic (SAS) ;
 - Gérante associée des sociétés Comacas (SNC), Casino Développement (SNC), Campus Casino (SNC), Messidor SNC, Samoth (SCI), Thor SNC et Zinoka (SNC) ;
 - Membre du Conseil de surveillance de la société Geimex (SA à Directoire et CS) ;
 - Administrateur des sociétés Ségisor (SA) et Sémalp (SA).
 - **Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon au Conseil d'administration**

Monsieur Antoine Giscard d'Estaing, né le 5 janvier 1961, 51 ans
(Directeur Financier du Groupe Casino)

Biographie

Diplômé de l'école des Hautes Etudes Commerciales et ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration, après 4 années à l'Inspection des Finances, Monsieur Antoine Giscard d'Estaing entre en 1990 au sein du groupe Suez-Lyonnaise des Eaux où il exerce notamment les fonctions de Directeur Financier. En 2000, il rejoint le groupe Schneider Electric comme Directeur Général Finances, Contrôle de Gestion et Juridique, puis le groupe Danone en 2005 en qualité de Directeur Général Finances, Stratégie et Systèmes d'information et de Secrétaire Général à partir de 2007. Associé de la société Bain & Company depuis 2008, il a rejoint le Groupe Casino en avril 2009 en qualité de Directeur Financier, membre du Comité Exécutif.

Autres mandats et fonctions exercés en 2011 et se poursuivant au 29 février 2012

Au sein du Groupe Casino

- Directeur Financier et membre du Comité Exécutif du Groupe Casino ;
- Président du Conseil d'administration et Administrateur de la société Banque du Groupe Casino (SA) ;
- Président de la société Casino Restauration (SAS) ;
- Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon (SA), Administrateur de la société Intexa (SA - société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Messidor SNC, Administrateur de la société Monoprix SA ;
- Représentant permanent de la société Distribution Casino France (SAS), membre du Conseil de surveillance de la société Franprix Holding (SA à Directoire et CS) ;
- Administrateur de la société Grupo Pão de Açúcar [ex Companhia Brasileira de Distribuição] (Brésil).

Hors du Groupe Casino

- Administrateur de la société NRJ Group (SA).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (Hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Au sein du Groupe Casino

- Vice-président et Administrateur de l'association loi 1901 Les Ecoles du Soleil ;

Hors du Groupe Casino

- Directeur Général Finances, Stratégie et Systèmes d'information, Secrétaire Général et membre du Comité Exécutif du Groupe Danone ;
- Administrateur et Directeur Général Délégué de la société Compagnie Gervais Danone (SA) ;
- Administrateur et Directeur Général Délégué de la société General Biscuit (SAS) ;
- Représentant permanent de la société Casino Restauration, Président de la société Restauration Collective Casino (SAS)* ;
- Associé de la société Bain & Company ;
- Membre du collège de l'AMF.

3. Direction générale

Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général ont été dissociées par le Conseil d'administration du 10 juillet 2008. Le directeur général est nommé pour 3 ans. Monsieur Jacques EHRMANN assure la fonction de Président du conseil d'administration. Madame Virginie AUBAGNAC a été désignée en qualité de nouveau directeur général par décision du conseil d'administration en date du 17 juin 2011 en remplacement de Monsieur Philippe ALARCON dont le mandat arrivait à expiration le 9 juillet 2011.

Limitation des pouvoirs du Directeur général

Le Directeur Général est, conformément à l'article L.225-56 du Code de Commerce, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi réserve expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la société à l'égard des tiers.

Toutefois le conseil d'administration du 17 juin 2011 a décidé de certaines limitations de pouvoirs et autorisations relatives à certaines opérations de gestion en fonction de leur nature ou de leur montant. Ces limitations sont détaillées dans le rapport du président.

4. Rémunération des dirigeants

Depuis le 10 juillet 2008, date à laquelle CASINO, GUICHARD PERRACHON a pris le contrôle de la société INTEXA, le Président du Conseil d'administration et le Directeur général exercent leurs fonctions au sein de la société INTEXA en leur qualité de collaborateurs du groupe Casino et ne perçoivent ni rémunération, ni avantages, ni jetons de présence de la société INTEXA, ni des deux sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerces.

Conformément à l'article L 225-102-1 du code de Commerce, les dirigeants et mandataires sociaux de la société peuvent percevoir des rémunérations et avantages de toute nature de la société Casino, Guichard-Perrachon, actionnaire majoritaire qui contrôle la société Intexa ainsi qu'il est défini ci-dessous :

Tableau synthétique des rémunérations des dirigeants

(Rémunérations, options et actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux en lien avec les mandats et ou fonctions par la société Intexa, les filiales qu'elle contrôle et la société qui la contrôle)

Jacques Ehrmann, Président du Conseil d'administration	Exercice 2010	Exercice 2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice(1)	742 060,00 €	716 587,00 €

(1) il s'agit des rémunérations attribuées et versées par la société Casino, Guichard-Perrachon en contrepartie de sa fonction de directeur des activités immobilières et expansion du groupe, salarié de Casino, Guichard-Perrachon.

Virginie AUBAGNAC, Directeur général	Exercice 2011
- Rémunérations dues au titre de l'exercice	néant

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

La société Intexa n'a versé à Madame Virginie AUBAGNAC – nommée en juin 2011 - aucune rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général au cours et au titre de l'exercice 2011. Aucune rémunération n'avait été versée au cours et au titre des exercices 2009 et 2010 à son prédécesseur.

<i>(en euros)</i>	Exercice 2011	
	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0
Jetons de présence	0	0
Avantages en nature	0	0
TOTAL	0	0

5. Rémunération des autres mandataires sociaux

Les autres mandataires sociaux ont perçu des rémunérations versées par la société Casino, Guichard-Perrachon en leur qualité de salarié du groupe Casino :

	Autres rémunérations 2010 ⁽¹⁾	Autres rémunérations 2011 ⁽¹⁾
Yves Desjacques	570 187 €	661 458 €
Jacques Galvani*	Néant	néant
Antoine Giscard d'Estaing	821 649 €	975 906 €

(1) Il s'agit des rémunérations et avantages de toute nature versés par la société Casino, Guichard-Perrachon.

* Monsieur Jacques Galvani a été désigné en qualité de représentant permanent de la société Messidor SNC, le 27 avril 2010 en remplacement de Monsieur Hervé Daudin.

6. Opérations des dirigeants et des personnes liées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la société

Conformément aux dispositions de l'article 223-22 du règlement Général de l'Autorité des marchés Financiers, nous vous informons qu'aucune opération n'a été réalisée par les dirigeants ou les personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la société au cours de l'exercice 2011.

7. Commissaires aux comptes

La société INTEXA, étant à nouveau soumise à la publication de comptes consolidés au titre de l'exercice 2011, possède deux commissaires aux comptes titulaires et deux commissaires aux comptes suppléants :

Commissaires aux comptes titulaires :

- **Ernst & Young et Autres** (Associé signataire : Sylvain Lauria depuis l'exercice 2010)
Fin de mandat : lors de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013
Date du premier mandat : AGOE du 10 juillet 2008
- **-Cabinet Deloitte & Associés** (Associé signataire : Gérard Badin)
Fin de mandat : lors de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
Date du premier mandat : AGOE du 17 juin 2011

Commissaires aux comptes suppléants

- **Cabinet Auditex (suppléant d'Ernst & Young et Autres)**
Fin de mandat : lors de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013
Date du premier mandat : AGOE du 10 juillet 2008
- **Cabinet Beas (suppléant du cabinet Deloitte & Associés)**
Fin de mandat : lors de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
Date du premier mandat : AGOE du 17 juin 2011

Ces commissaires aux comptes sont aussi co-commissaires aux comptes titulaires et suppléants de la société contrôlant INTEXA.

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe

Exercices couverts (a) : 31/12/2011 et 31/12/2010

	Ernst & Young et Autres				Deloitte & Associés		Cabinet Gaillard Neyret & Associés.	
	Montant (HT)		%		Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
	2011	2010	2011	2010	2011	2011	2010	2010
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ^(b)	10.000,00	10.000,00	100%	100%	5.100,00	100%	1.542,00	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaires aux comptes ^(c)	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Sous-total	10.000	10.000	100%	100%	5.100,00	100%	1.542,00	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement ^(d)	néant	néant			néant		néant	
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	10.000,00	10.000,00	100%	100%	5.100,00	100%	1.542,00	100%

- (a) Concernant la période considérée, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.
- (b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau des Commissaires aux comptes, auxquels ceux-ci ont recours dans le cadre de la certification des comptes.
- (c) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :
- par les Commissaires aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du Code de déontologie,
 - par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du Code de déontologie.
- (d) Il s'agit des prestations hors audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du Code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.

TABLEAU RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Natures et rubriques	2011	2010	2009	2008	2007
Situation financière en fin d'exercice (en euros)					
Capital social	1 619 200	1 619 200	1 619 200	1 619 200	1 619 200
Nbre d'actions émises	1 012 000	1 012 000	1 012 000	1 012 000	1 012 000
Résultat global des opérations effectives (en euros)					
Chiffre d'affaires HT	0	0	0	739 581	2 531 477
Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements & provisions	-9 592	13 528	- 8 265	1 805 698	-685 212
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0	15 000
Résultat comptable après impôts, participation des salariés, amortissements & provisions	-9 592	13 528	- 8 265	1 642 925	-783 297
Dividendes versés	0	0	0	0	0
Résultat par action (en Euro)					
Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements & provisions	0	0	0	2	-1
Résultat comptable après impôts, participation des salariés, amortissements & provisions	0	0	0	2	-1
Personnel					
Effectif moyen des salariés de l'exercice	0	0	0	15	15
Montant de la masse salariale	0	0	0	149 231	487 046
Cotisations sociales et avantages sociaux	0	0	0	62 383	201 418

RAPPORT DU PRESIDENT

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport a été établi par le Président du Conseil d'administration.

Ce rapport a pour objet de présenter la gouvernance appliquée au sein du conseil d'administration et de la direction générale ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Ce rapport joint au rapport de gestion sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2011, a été approuvé par le Conseil d'administration et mis à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée générale annuelle.

Il a également fait l'objet de la part des Commissaires aux comptes, en vertu de l'article L.225-235 du Code de Commerce, d'un rapport sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et d'une attestation quant à l'établissement des autres informations requises.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE - PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. Code de gouvernement d'entreprise

Dans la continuité de la démarche de bonne gouvernance poursuivie par la société, le Conseil d'administration en date du 15 décembre 2008 a décidé d'adhérer aux nouvelles recommandations de l'AFEP et du MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, en particulier en vue de l'élaboration du présent rapport.

II. Conseil d'Administration

1. Composition du Conseil d'Administration

La composition du conseil d'administration est présentée dans la partie « gouvernement d'entreprise » du rapport de gestion.

Votre conseil d'administration était composé depuis le 10 juillet 2008 de 4 administrateurs représentants du groupe Casino, compte tenu de la situation de contrôle de la société par la société CASINO, GUICHARD-PERRACHON à hauteur de plus de 97 % du capital et de l'absence d'activité commerciale depuis ; depuis le 17 juin 2011, le nombre de représentants du groupe Casino est de 5, la société ayant repris une activité dans le domaine de l'énergie photovoltaïque.

Par ailleurs, la société INTEXA appartient au groupe Casino qui veille à la bonne application de la gouvernance d'entreprise et en particulier du code de gouvernement d'entreprise par ses filiales cotées opérationnelles.

2. Conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont définies par la loi et les statuts de la société.

3. Modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration

Les fonctions précédemment unifiées de Président du Conseil d'administration et de Directeur général ont été dissociées par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 10 juillet 2008 : Monsieur Jacques

EHRMANN assure la fonction de Président du Conseil d'administration. Madame Virginie AUBAGNAC a été désigné par le Conseil d'administration du 17 juin 2011 en qualité de directeur général. Le directeur général est nommé pour 3 ans

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration sont définis par la loi et les statuts de la société ainsi que par le règlement intérieur de la société qui permet la participation des administrateurs aux séances du Conseil par visioconférence et tout autre moyen de télécommunication.

Aucun comité n'a été mis en place au sein du conseil.

4. Attributions et missions du Conseil d'administration et de son Président

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'administration procède notamment à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la société; il arrête les documents prévisionnels de gestion. Il fixe, le cas échéant, les rémunérations des dirigeants.

Au sein du Conseil d'administration, le Président en organise et dirige les travaux dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires.

A cet égard, il convoque les réunions du Conseil d'administration, en établit l'ordre du jour et le procès-verbal de chacune des réunions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est, conformément à l'article L.225-56 du Code de Commerce, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi réserve expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la société à l'égard des tiers. Toutefois, à titre de mesure d'ordre interne, le conseil d'administration peut décider de limiter les pouvoirs du directeur général.

Ainsi le Directeur général ne peut effectuer sans l'autorisation préalable du conseil d'administration :

- toute opération susceptible d'affecter la stratégie de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, leur structure financière ou leur périmètre d'activité, en particulier conclure ou résilier tout accord de nature à engager, de manière significative, l'avenir de la Société et/ou de ses filiales ;
- toute opération ou engagement lorsqu'elle ou il dépasserait un montant supérieur à quatre cent mille (400 000) euros et notamment :
 - toute souscription et tout achat de valeurs mobilières, toute prise de participation immédiate ou différée dans tout groupement ou société, de droit ou de fait ; toute cession, totale ou partielle, de participations ou de valeurs mobilières ;
 - toute acquisition ou cession de créances, de droits au bail ou autres valeurs incorporelles ;
 - tout apport ou échange, avec ou sans soulte, portant sur des biens, droits, titres ou valeurs ;
 - toute acquisition ou cessions de biens ou droits immobiliers ;
 - toute émission de valeurs mobilières par les sociétés contrôlées directement ou indirectement ;
 - tout acte en vue de consentir ou d'obtenir tout prêt, emprunt, crédit ou avance de trésorerie;
 - toute transaction et tout compromis, en cas de litige.

Toutefois, le seuil de quatre cent mille euros ne s'appliquerait pas aux opérations internes au groupe Intexa.

5. Activité du Conseil d'administration

En 2011, le Conseil d'administration s'est réuni 3 fois.

- Le 19 avril 2011 : il a arrêté les comptes 2010, les différents rapports et résolutions présentées à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire réunie le 17 juin 2011 ;
- Le 17 juin 2011 : il a désigné Madame Virginie AUBAGNAC en qualité de Directeur général de la société,
- Le 25 juillet 2011 : il a arrêté les comptes au 30 juin 2011 et établi le rapport d'activité semestrielle de la société.

6. Comités techniques

Le Conseil d'administration n'est assisté d'aucun comité technique.

7. Modalités de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Depuis le 10 juillet 2008, date à laquelle la CASINO, GUICHARD PERRACHON détient plus de 97 % du capital de la société, le président du conseil d'administration et le Directeur général exercent leurs fonctions au sein de la société INTEXA en leur qualité de collaborateurs du groupe Casino et ne perçoivent ni rémunération, ni avantages, ni jetons de présence de la société INTEXA.

8. Informations des membres du Conseil d'administration

Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

A ce titre, les éléments indispensables à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le Conseil d'administration sont communiqués aux membres du Conseil d'administration préalablement à la réunion du Conseil.

Informations privilégiées

En application des dispositions visées par les articles L.621-18-4 du Code monétaire et financier et les articles 223-27 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés Financiers – AMF et résultant de la directive européenne « Abus de marché » en matière d'obligations d'abstention visant les informations privilégiés, les administrateurs ont été inscrits sur la liste des initiés permanents établie par la société.

La société a informé, conformément à l'article 223-30 du règlement général de l'Autorité des marchés Financiers – AMF, les personnes concernées de leur inscription sur la liste, des règles applicables à la détention, à la communication et à l'exploitation d'une information privilégiée et des sanctions encourues en cas de violation de ces règles.

PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont précisées aux articles 25 et suivants des statuts de la Société.

ÉLEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

La structure du capital de la Société est indiquée dans le rapport de gestion.

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ni de

conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions, ni d'accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

La Société n'a pas émis de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration, ainsi qu'à la modification des statuts de la société sont précisées aux articles 14 à 16 et 30 des statuts.

Les pouvoirs du conseil d'administration sont décrits dans les statuts.

Aucun accord susceptible d'être modifié ou prenant fin en cas de changement de contrôle n'a été conclu par la Société.

Par ailleurs, il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne du groupe Intexa sont élaborés à partir du cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), lequel s'appuie, entre autres référentiels, sur le cadre de référence du COSO (Committee Of Sponsoring Organizations).

Le présent rapport a été soumis, conformément à la loi portant "Diverses Dispositions d'Application au Droit Communautaire du 3 juillet 2008", au Conseil d'administration de la société Intexa.

1- PERIMETRE DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTROLE INTERNE

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne du groupe Intexa tels qu'ils sont décrits dans le présent rapport sont ceux applicables à la société-mère et à ses filiales contrôlées au sens du Code de Commerce.

2 - ACTEURS DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTROLE INTERNE

La Direction générale d'Intexa et de ses filiales contrôlées a la charge de définir, concevoir et mettre en œuvre les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne. Ces tâches sont effectuées sous l'autorité de la maison-mère d'Intexa, Casino Guichard-Perrachon, qui détient 97,91% du capital d'Intexa au 31 décembre 2011, et assure l'ensemble des fonctions support d'Intexa.

Les collaborateurs ont pour mission de faire fonctionner les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne et de travailler à leur amélioration en continue.

3 - LIMITES DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTROLE INTERNE

Comme le souligne le cadre de référence de l'AMF, les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne ne peuvent pas fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

4 - PRINCIPES GENERAUX DE GESTION DES RISQUES

4.1 : Définition de la gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques du groupe Intexa, intégré dans celui du groupe Casino, comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques du Groupe. Ce dispositif vise à permettre aux dirigeants sinon de faire disparaître ces risques, du moins de les maintenir à un niveau acceptable pour la Société.

4.2 : Objectifs de la gestion des risques

La gestion des risques vise plus particulièrement à contribuer à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société ;
- mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques.

5 - PRINCIPES GENERAUX DE CONTRÔLE INTERNE

5.1 Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est, au sein du groupe Intexa, un dispositif défini et mis en œuvre sous la responsabilité de la Société mère, Casino Guichard-Perrachon, lui permettant de contribuer à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

5.2 Objectifs du contrôle interne

Il vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

5.3 Dispositif de contrôle interne

Le contrôle interne du groupe Intexa est exercé par sa maison-mère, Casino Guichard-Perrachon, qui assure l'ensemble des fonctions supports, et notamment les fonctions juridique, comptable, fiscale, la communication financière et les systèmes d'information, construits sur les standards et référentiels de la profession. Le contrôle interne des activités métiers d'Intexa est également mis en œuvre avec le support de différentes sociétés du groupe Casino.

Dans l'exercice de leur fonction, les Commissaires aux comptes sont également appelés à prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement des procédures de contrôle interne en application, à présenter leurs observations, le cas échéant, sur la description donnée sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et à attester l'établissement des autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce. Le présent rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques a fait l'objet, à ces fins, d'une relecture par l'Audit externe.

6 - LE CONTRÔLE INTERNE RELATIF A L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE PUBLIEE

Le contrôle interne comptable et financier vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité des informations comptables et financières publiées avec les règles applicables ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale au titre de ces informations ;
- la fiabilité des informations diffusées et utilisées en interne à des fins de pilotage ou de contrôle dans la mesure où elles concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée ;
- la fiabilité des comptes publiés et celle des autres informations communiquées au marché ;
- la préservation des actifs ;
- la prévention et la détection des fraudes et irrégularités comptables et financières, dans la mesure du possible.

Le périmètre du contrôle interne comptable et financier, décrit ci-après, comprend la Société mère Intexa et les sociétés intégrées dans ses comptes consolidés.

Conformément aux dispositions légales, la société Intexa dispose d'un collège de deux Commissaires aux comptes, mandaté en 2008 et 2011. Dans le cadre de leur mission, ils s'assurent que les comptes annuels sont réguliers et sincères au regard des règles et principes comptables, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et patrimoniale en fin d'exercice.

Les données financières utilisées en communication financière sont préparées et validées par les services de comptabilité et de contrôle de gestion, préalablement à leur publication.

Les services juridiques et comptables du groupe Casino contribuent en outre à la réalisation du rapport financier annuel de l'entité.

7 - CONCLUSION

L'objectif du groupe Intexa est de continuer à optimiser ses dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, en s'appuyant sur l'expertise de sa maison-mère, Casino Guichard-Perrachon, ces dispositifs s'inscrivant dans un processus d'amélioration continue, visant à assurer la mise en œuvre des meilleures pratiques en la matière.

**Rapport des commissaires aux comptes,
établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Intexa**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Intexa et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Villeurbanne et Lyon, le 16 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

ERNST & YOUNG et Autres

Gérard Badin

Sylvain Lauria

Comptes consolidés

- **Etats financiers**
- **Notes aux comptes consolidés**

ETATS FINANCIERS

Compte de résultat consolidé

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2011 et 2010

en milliers d'euros	notes	2011	2010
Chiffre d'affaires, hors taxes		60	-
Coûts des ventes	4	(22)	-
Frais généraux et administratifs	4	(32)	(6)
Résultat opérationnel courant		7	(6)
Autres charges opérationnelles	5	(21)	-
Résultat opérationnel		(14)	(6)
Autres produits financiers	6	19	19
Autres charges financières	6	(1)	-
Résultat avant impôt		4	14
Charge d'impôt	7	(11)	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		(7)	14
dont, part du Groupe		(7)	14
dont, intérêts minoritaires		-	-

Résultat par action

en euros	notes	2011	2010
De l'ensemble consolidé, part du Groupe	8		
de base		(0,01)	0,01
dilué		(0,01)	0,01

Etat consolidé des produits et des charges comptabilisés

en milliers d'euros	2011	2010
Résultat net de l'exercice	(7)	14
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôt	-	-
Total des produits et charges comptabilisés sur la période, nets d'impôts	(7)	14
Dont part du Groupe	(7)	14
Dont part des minoritaires	-	-

Bilan consolidé

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2011 et 2010

ACTIFS	notes	2011	2010
en milliers d'euros			
Goodwill	9	730	-
Immobilisations corporelles	10	1 477	-
Actifs non courants		2 207	-
Créances clients		72	
Autres actifs courants	11	318	21
Compte courant Casino, Guichard-Perrachon	12	18	2 041
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	2	4
Actifs courants		410	2 066
TOTAL ACTIFS		2 617	2 066
PASSIFS			
en milliers d'euros			
Capital social		1 619	1 619
Primes, titres auto-détenus et autres réserves		430	417
Résultat part du Groupe		(7)	14
Capitaux propres part du Groupe		2 042	2 049
Intérêts minoritaires		-	-
Capitaux propres	13	2 042	2 049
Passifs d'impôt différés	7	11	
Passifs non courants		11	-
Dettes fournisseurs		10	10
Autres dettes courantes	14	19	7
Compte courant Casino, Guichard-Perrachon	12	535	-
Passifs courants		564	17
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		2 617	2 066

Etat consolidé des flux de trésorerie

Pour les exercices clos aux 31 décembre 2011 et 2010

en milliers d'euros	2011	2010
Résultat net, part du Groupe	(7)	14
Intérêts minoritaires	-	-
Résultat de l'ensemble consolidé	(7)	14
Dotations aux amortissements et provisions	22	-
Amortissements, provisions et autres éléments non décaissables	22	-
Capacité d'Autofinancement (CAF)	14	14
Charge d'impôt (y compris différé)	11	-
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt	26	14
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(358)	(10)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(332)	3
Décaissements liés aux acquisitions :		
▪ d'immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement	(1 499)	-
Incidence des variations de périmètre avec changement de contrôle ou avec des participations ne donnant pas le contrôle	(729)	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(2 228)	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-	-
Variation de trésorerie	(2 560)	3
Trésorerie et équivalent de trésorerie nets d'ouverture	12 2 045	2 042
Trésorerie et équivalent de trésorerie nets de clôture	12 (515)	2 045
<i>Dont : Compte courant Casino, Guichard-Perrachon</i>	(517)	2 041
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	2	4

Etat de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros (avant affectation du résultat)	Capital	Réserves liées au capital (i)	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres Part du Groupe (ii)	Intérêts minoritaires	Capitaux propres Totaux
Au 1^{er} janvier 2010	1 619	108	308	2 036	-	2 036
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	14	14	-	14
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	14	14	-	14
Au 31 décembre 2010	1 619	108	322	2 049	-	2 049
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	(7)	(7)	-	(7)
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	(7)	(7)	-	(7)
Au 31 décembre 2011	1 619	108	314	2 042	-	2 042

(i) Réserves liées au capital = primes d'émissions, prime d'apport, primes de fusions, réserves légales

(ii) Attribuable aux actionnaires d'Intexa

NOTES AUX COMPTES

Informations relatives au Groupe Intexa

Intexa est une société anonyme de droit français, cotée au NYSE Euronext Paris, compartiment C. La Société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le groupe Intexa ». Le siège social de la Société est situé à Saint-Etienne 1, Esplanade de France 42008 Saint-Etienne.

La société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le groupe Intexa ».

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2011 reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales et co-entreprises, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées.

En date du 6 avril 2012, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés d'Intexa pour l'exercice 2011.

Note 1 Principes et méthodes comptables

1.1 Référentiel

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Intexa sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration qui sont applicables au 31 décembre 2011.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante (<http://ec.europa.eu/internal-market/accounting/ias/index-fr.htm>).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

1.1.1 Normes, amendement de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2011

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice 2011 :

- IFRIC 19 – Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux ;
- Amendement IAS 32 – Classement des émissions de droits ;
- Amendement IFRIC 14 : – Paiements d'avance d'exigences de financement minimal ;
- IAS 24 révisée – Informations à fournir sur les parties liées ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS (6 mai 2010).

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

1.1.2 Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

TEXTE ADOPTE PAR L'UNION EUROPEENNE A LA DATE DE CLOTURE

- Amendement IFRS 7 « Instruments financiers » : informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers (applicable à compter du 1^{er} juillet 2011).

Le Groupe n'a pas appliqué ce nouvel amendement par anticipation et n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers.

TEXTES NON ADOPTES PAR L'UNION EUROPEENNE A LA DATE DE CLOTURE

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, les normes, amendements de normes et interprétations, publiées par l'IASB et présentées ci-dessous, sont d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2011 :

- Amendement IAS 1 – Présentation des autres éléments du résultat global (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2012) ;
- Amendement IAS 12 – Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2012) ;
- Amendement IAS 19 – Avantages du personnel : comptabilisation des régimes à prestations définies (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013) ;
- Amendement IFRS 7 – Présentation – Compensation des actifs et passifs financiers (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013) ;
- Amendement IAS 32 – Compensation des actifs et passifs financiers (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014) ;
- IFRS 9 – Instruments financiers : classifications et évaluations (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015) ;
- IFRS 10 – Etats financiers consolidés (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013) ;
- IFRS 11 – « Accords conjoints » (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013) ;
- IFRS 12 – Information à fournir sur les participations dans les autres entités (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013) ;
- IFRS 13 – Evaluation de la juste valeur (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013) ;
- IAS 27 révisée – Etats financiers individuels (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013) ;
- IAS 28 révisée – Participations dans les entreprises associées et co-entreprises (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013).

Le Groupe n'a appliqué aucune de ces nouvelles normes ou interprétations par anticipation et est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes.

1.2 Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés

1.2.1 Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros. Les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au millier le plus proche et comprennent des données individuellement arrondies. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

Ils sont préparés sur la base du coût historique.

1.3 Principales méthodes comptables

1.3.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Les filiales, les co-entreprises et les entreprises associées placées sous le contrôle direct ou indirect de la société mère ou sur lesquelles cette dernière exerce un contrôle, un co-contrôle ou une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation.

Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister. Les filiales, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées dans le bilan du Groupe selon la méthode de l'intégration globale.

Co-entreprises

Les co-entreprises sont les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités économiques en vertu d'un accord contractuel. Les co-entreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle. Les entreprises associées sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Le goodwill lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

1.3.2 Regroupement d'entreprises

En application d'IFRS 3 révisée, la contrepartie transférée (prix d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés « Autres charges opérationnelles ».

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

1.3.3 Date de clôture

Les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

1.3.4 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilantiels et les produits et charges résultant des transactions intragroupe sont éliminées lors de la préparation des états financiers consolidés.

1.3.5 Goodwill

A la date d'acquisition, le goodwill est évalué conformément à la note Erreur ! Source du renvoi introuvable.. Le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie qui bénéficient des effets du regroupement et en fonction du niveau auquel la Direction suit en interne la rentabilité de l'investissement. Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils peuvent s'être dépréciés. Toute dépréciation constatée est irréversible. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe "Dépréciation des actifs non courants" ci-après. Les goodwill négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

1.3.6 Dépréciation des actifs non courants

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du goodwill qui fait l'objet d'un test annuel systématique de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en groupe d'UGT pour lequel la valeur recouvrable est alors déterminée.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les "Autres produits et charges opérationnels".

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

1.3.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées à l'actif si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'IAS 16. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains (non amortissables), font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilité attendue pour chaque catégorie de biens, avec une valeur résiduelle généralement nulle :

Nature des biens	Durée d'amortissement (en années)
Centrale photovoltaïque	20

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (autres produits et charges opérationnels), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

1.3.8 Capitaux propres

Instruments de capitaux propres et instruments composés

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis par le Groupe. Un instrument est considéré comme un instrument de capitaux propres si les deux conditions suivantes sont réunies : (i) l'instrument n'inclut aucune obligation contractuelle de remettre à une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier, ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables à l'entité et (ii) dans le cas d'un instrument qui sera ou pourra être réglé en instruments de capitaux propres, il s'agit d'un instrument non dérivé qui n'inclut aucune obligation contractuelle de livrer un nombre variable d'instruments représentatifs de nos capitaux propres, ou d'un dérivé qui ne sera réglé qu'au moyen d'un échange d'un montant fixé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre fixé de nos instruments de capitaux propres.

Ainsi, un instrument dont le remboursement est à l'initiative du Groupe et dont la rémunération est subordonnée au versement d'un dividende est classé en capitaux propres.

1.3.9 Coût des ventes

Les « coûts des ventes » sont composés des coûts supportés par les centrales photovoltaïques.

1.3.10 Frais généraux et administratifs

Les « Frais généraux et administratifs » sont composés des différents frais de gestion des entités.

1.3.11 Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :

- les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs ;
- les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante des « business units » tels que les pertes de valeur d'actifs non courants, les cessions d'actifs non courants et les incidences de l'application des normes IFRS 3R et IAS 27R.

1.3.12 Autres produits et charges financiers

Sont compris notamment dans cette rubrique les intérêts sur les comptes courants d'associés.

1.3.13 Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigés de la fiscalité différée.

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle et, conformément à IAS 12, ils ne sont pas actualisés. Le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du "report variable").

1.3.14 Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, déduction faite des actions auto-détenues. Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions ("Treasury stock method"), qui au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions, le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (bons de souscription, options, actions gratuites), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice. Les instruments de capitaux propres donnant accès au capital ne sont retenus dans le calcul indiqué ci-dessus que pour autant qu'ils aient un effet dilutif sur le résultat par action.

1.3.15 Information sectorielle

L'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Président-Directeur Général) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance du Groupe.

La Direction Générale du Groupe n'utilisant pas de découpage de l'activité pour examiner les résultats opérationnels, aucune information sectorielle n'est communiquée dans les états financiers.

A ce jour, il n'y a qu'un seul secteur géographique, le Groupe étant doté d'un portefeuille d'actifs exclusivement situés en France. Cependant, à l'avenir, le Groupe ne s'interdisant pas de procéder à des investissements hors de France, d'autres secteurs géographiques pourront être présentés.

Note 2 Faits marquants

La société Intexa a acquis le 22 avril 2011 100% des parts sociales de la SNC GreenYellow Saint André de Cubzac portant une centrale photovoltaïque de 405 kWc sur la toiture de l'hypermarché Géant Casino de Saint André de Cubzac (Gironde). Cette opération avait été décidée par le Conseil d'Administration du 19 avril 2011.

La condition suspensive de mise sous tension de la centrale a été levée le 12 juillet 2011. La livraison de la centrale postérieurement au test de performance s'est effectuée le 18 septembre 2011.

Le prix relatif à cette acquisition est de 729 milliers d'euros.

Sur l'exercice, la centrale a permis de dégager un chiffre d'affaires de 60 milliers d'euros et un résultat opérationnel de 38 milliers d'euros.

Note 3 Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2011, le périmètre de consolidation est constitué des sociétés suivantes, de droit français :

Dénomination	Méthode	31 décembre 2011	
		% d'intérêt	% de contrôle
Intexa SA	IG	Société mère	Société mère
Green Yellow Saint André de Cubzac SNC	IG	100,00 %	100,00 %
Intex Participations EURL	IG	100,00 %	100,00 %

IG : Intégration globale

Note 4 Informations sur le résultat opérationnel courant

4.1 Nature de charge par fonction

en milliers d'euros	Coûts des ventes	Frais généraux et administratifs	2011
Frais de personnel	-	-	-
Autres charges	-	(32)	(32)
Dotations aux amortissements	(22)	-	(22)
Total	(22)	(32)	(53)

Les autres charges correspondent principalement à des dépenses d'honoraires.

en milliers d'euros	Coûts des ventes	Frais généraux et administratifs	2010
Frais de personnel	-	-	-
Autres charges	-	(6)	(6)
Dotations aux amortissements	-	-	-
Total	-	(6)	(6)

4.2 Amortissements

en milliers d'euros	2011	2010
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(22)	-
Total des dotations aux amortissements	(22)	-

Note 5 Autres produits et charges opérationnels

Les autres charges opérationnelles à fin décembre 2011 de (21) milliers d'euros correspondent aux frais d'acquisition des titres Green Yellow Saint André de Cubzac.

Note 6 Résultat financier

Les autres produits et charges financiers 18 milliers d'euros à fin décembre 2011 et 19 milliers d'euros à fin décembre 2010 correspondent uniquement aux intérêts sur les comptes courants d'associés.

Note 7 Impôts

7.1 Charge d'impôt théorique et charge d'impôt comptabilisée

Pour les exercices 2011 et 2010, la réconciliation du taux effectif d'impôt du Groupe a été effectuée sur la base du taux d'imposition en vigueur en France, soit 34,43%, comme suit :

en milliers d'euros	2011	2010
Résultat avant impôt et mises en équivalence	4	14
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(1)	(5)
Reconnaissance et abandon de déficits	(10)	5
Charge d'impôt réelle	(11)	-
Taux d'impôt effectif	-	-

A noter que les déficits fiscaux d'Intexa restant à reporter au 31 décembre 2011 pour 1 626 milliers d'euros ne sont pas activés compte tenu de leur non probable utilisation.

7.2 Impôts différés

Variation des impôts différés passifs

en milliers d'euros	2011	2010
Au 1^{er} janvier	-	-
(Produit) / charge de l'exercice	11	-
Au 31 décembre	11	-

Note 8 Résultat par action

8.1 Nombre d'actions

Nombre dilué d'actions entrant dans le calcul	2011	2010
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la		
Actions ordinaires totales	1 012 000	1 012 000
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires avant dilution (1)	1 012 000	1 012 000
Total des actions après dilution (2)	1 012 000	1 012 000

8.2 Résultats attribuables aux actions ordinaires

en milliers d'euros		2011	2010 Retraité
Résultat net part du Groupe		(7)	14
Résultat net, part du Groupe, attribuables aux actions ordinaires	(3)	(7)	14

8.3 Résultat par action

en euros		2011	2010
Résultat de base par action, part du Groupe:			
- de l'ensemble consolidé	(3) / (1)	(0,01)	0,01
Résultat dilué par action, part du Groupe:			
- de l'ensemble consolidé	(3) /	(0,01)	0,01

Note 9 Goodwill

L'acquisition de la SNC GreenYellow Saint André de Cubzac le 22 avril 2011 par Intexa pour 729 milliers d'euros a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill pour 730 milliers d'euros.

Note 10 Immobilisations corporelles

en milliers d'euros	2011			2010 Retraité		
	Brut	Amort et perte de valeur	Net	Brut	Amort et perte de valeur	Net
Autres immobilisations	1 499	(22)	1 477	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 499	(22)	1 477	-	-	-

Note 11 Autres actifs courants

en milliers d'euros	2011	2010
Autres créances	25	21
Comptes courants des sociétés apparentées	293	-
Autres actifs	318	21

Les autres créances comprennent essentiellement des créances fiscales.

Note 12 Trésorerie nette

en millions d'euros	2011	2010
Equivalents de trésorerie	-	-
Trésorerie	2	4
Compte courant Casino, Guichard-Perrachon	(517)	2 041
Trésorerie brute	(515)	2 045
Concours bancaires courants	-	-
Trésorerie nette	(515)	2 045

Note 13 Capitaux propres

13.1 Eléments sur capital social

Au 31 décembre 2011, le capital social est identique à celui du 31 décembre 2010 et s'élève à 1 619 200 euros. Le capital social est composé de 1 012 000 actions ordinaires émises et entièrement libérées au 31 décembre 2011. Les actions ordinaires ont une valeur nominale de 1,60 euros.

13.2 Eléments des autres capitaux propres

en milliers d'euros		2011	2010
Réserves liées au capital	(i)	108	108
Réserves consolidées	(ii)	322	308
Total des autres capitaux propres		430	417

(i) Ce sont les primes (émission, apports et fusion) de la société mère ainsi que la réserve légale

(ii) Ce compte comprend :

- les réserves de la société mère,
- les réserves contributives de chacune des filiales.

Note 14 Autres dettes

14.1 Autres dettes courantes

	2011			2010		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes fiscales et sociales	-	12	12			
Dettes diverses	-	7	7	-	7	7
TOTAL	-	19	19	-	7	7

14.2 Echancier de paiement des dettes

ECHEANCIER AU 31 DECEMBRE 2011

en milliers d'euros	Valeur au bilan	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
Dettes fournisseurs	10	10	-	-
Autres dettes courantes	19	19	-	-
TOTAL	28	28	-	-

ECHEANCIER AU 31 DECEMBRE 2010

en milliers d'euros	Valeur au bilan	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
Dettes fournisseurs	10	10	-	-
Autres dettes	7	7	-	-
TOTAL	17	17	-	-

Note 15 Juste valeur des instruments financiers

Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers

Actifs financiers

Le tableau ci-dessous fournit une comparaison de la valeur comptable des actifs financiers avec leur juste valeur.

en milliers d'euros	2011		2011	Valeur au bilan							2011
	Valeur comptable au bilan (A)	Actifs non financiers (B)		Valeur des actifs financiers (A-B)	Actifs détenus à des fins de transactions	Actifs désignés comme étant à la juste valeur par le résultat	Instruments de couverture comptable	Actifs détenus jusqu'à échéance	Prêts et créances	AFS - Evalués à la juste valeur	
Créances clients	72	-	72	-	-	-	-	72	-	-	72
Autres actifs courants	318	-	318	-	-	-	-	318	-	-	318
Compte courant Casino SA	18	-	18	-	-	-	-	18	-	-	18
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	-	2	-	-	-	-	2	-	-	2

en milliers d'euros	2010		2010	Valeur au bilan							2010
	Valeur comptable au bilan (A)	Actifs non financiers (B)	Valeur des actifs financiers (A-B)	Actifs détenus à des fins de transactions	Actifs désignés comme étant à la juste valeur par le résultat	Instruments de couverture comptable	Actifs détenus jusqu'à échéance	Prêts et créances	AFS - Evalués à la juste valeur	AFS - Evalués au coût	Juste valeur
Autres actifs courants	21	-	21	-	-	-	-	21	-	-	21
Compte courant Casino SA	2 041	-	2 041	-	-	-	-	2 041	-	-	2 041
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	-	4	-	-	-	-	4	-	-	4

Les principales méthodes d'évaluation de la juste valeur retenues sont les suivantes : la juste valeur de la trésorerie, des créances clients et autres actifs financiers courants est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances courtes de paiement de ces créances.

Passifs financiers

Les tableaux ci-dessous fournissent une comparaison de la valeur comptable des passifs financiers avec leur juste valeur à l'exception des dettes liées aux engagements de rachat minoritaires.

en milliers d'euros	2011		2011	Valeur au bilan					2011
	Valeur comptable au bilan	Passifs non financiers	Valeur des passifs financiers	Passifs comptabilisés au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs désignés comme étant à la juste valeur par le résultat	Instruments de couverture comptable	Juste valeur	
Dettes fournisseurs	10	-	10	10	-	-	-	10	
Autres dettes courantes	19	-	19	19	-	-	-	19	
Compte courant Casino SA	535	-	535	535	-	-	-	535	

en milliers d'euros	2010		2010	Valeur au bilan					2010
	Valeur comptable au bilan	Passifs non financiers	Valeur des passifs financiers	Passifs comptabilisés au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs désignés comme étant à la juste valeur par le résultat	Instruments de couverture comptable	Juste valeur	
Dettes fournisseurs	10	-	10	10	-	-	-	10	
Autres dettes courantes	7	-	7	7	-	-	-	7	

Note 16 Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2011, la Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas d'engagements susceptibles d'avoir un effet significatif sur la situation financière actuelle ou future du Groupe.

Note 17 Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- les sociétés mères
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité
- les filiales
- les entreprises associées
- les co-entreprises
- les membres du Conseil d'administration et membres du Comité de direction

Les transactions avec les parties liées personnes physiques (administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille) n'ont pas de caractère significatif.

17.1 Convention de compte courant

La société bénéficie de la convention de compte courant et de gestion de trésorerie du groupe Casino. Il est rémunéré au taux d'EONIA majoré de 50 points de base s'il est créditeur.

Au 31 décembre 2011, le compte courant s'élève à (535) milliers d'euros (contre 2 022 milliers d'euros au 31 décembre 2010) et les intérêts financiers enregistrés sur l'exercice s'élèvent à 18 milliers d'euros (contre 19 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

17.2 Transactions avec les parties liées

en milliers d'euros	2011		2010	
	Transaction	Solde	Transaction	Solde
Transactions avec les entreprises				
Prêts	-	-	-	-
Créances	(1 730)	311	-	2 041
Dettes	536	536	-	-
Charges	19	-	19	-
Produits	(1)	-	-	-

17.3 Rémunérations brutes allouées aux organes de direction et aux membres du Conseil d'administration

Les membres des organes de direction et d'administration ne perçoivent aucune rémunération directe de la société.

Note 18 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de l'audit des comptes du groupe Intexa s'élèvent à 9 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Note 19 Identification de la société consolidante

Intexa est consolidée par Casino, Guichard-Perrachon selon la méthode de l'intégration globale. Au 31 décembre 2011, Casino, Guichard-Perrachon détient 97,91% du capital d'Intexa.

Note 20 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'événements postérieurs à la clôture

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société INTEXA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2010 retraitées selon les mêmes règles.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Le Groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant les tests de dépréciation des goodwill et des autres actifs non courants (notes 1.3.5 et 1.3.6). La valeur recouvrable des actifs non-courants est déterminée, notamment, sur la base des prévisions de résultat et des flux de trésorerie issues des plans financiers pluriannuels approuvés par la direction. Nous avons examiné la cohérence des hypothèses retenues, la traduction chiffrée de celles-ci, ainsi que la documentation disponible et procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Villeurbanne, le 16 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Sylvain LAURIA

DELOITTE & ASSOCIES

Gérard BADIN

Comptes sociaux

- **Etats financiers**
- **Notes aux états financiers**

COMPTE DE RESULTAT

en euros	notes	31/12/2011	31/12/2010
Chiffre d'Affaires, hors taxes		0	0
Frais de personnel		0	0
Autres produits et charges d'exploitation	1	-31 016	-5 740
Dotations nettes aux amortissements et provisions		0	0
Résultat d'exploitation		-31 016	-5 740
Résultat financier	2	23 189	19 268
Résultat courant avant impôts et participation		-7 827	13 528
Participation des salariés		0	0
Impôts	3	0	0
Résultat courant après impôts et participation		-7 827	13 528
Résultat exceptionnel	4	-1 765	0
Résultat net		-9 592	13 528

BILAN ACTIF

en euros	notes	31/12/2011	31/12/2010
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles		0	0
Amortissements et Dépréciations		0	0
Immobilisations corporelles		0	0
Amortissements et Dépréciations		0	0
Immobilisations financières (a)	5	751 180	0
Dépréciations		751 180	0
Total de l'actif immobilisé		751 180	0
Actif circulant			
Stocks		0	0
Créances clients et autres débiteurs (b)	6	1 842 258	2 062 297
Disponibilités		0	3 514
Total de l'actif circulant		1 842 258	2 065 812
Comptes de régularisations et assimilés (b)		0	0
TOTAL DE L'ACTIF		2 593 438	2 065 812
(a) dont prêts à moins d'un an		0	0
(b) dont à plus d'un an		0	0

BILAN PASSIF

en euros	notes	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres	7	2 041 479	2 049 306
Provisions		0	0
Dettes financières		0	0
Dettes fournisseurs		9 568	9 568
Dettes fiscales et sociales			
Autres dettes		542 391	6 938
Dettes (a)	8	551 959	16 506
Comptes de régularisations et assimilés (a)			
TOTAL DU PASSIF		2 593 438	2 065 812
(a) dont à moins d'un an		551 959	16 506
dont entre un et cinq ans		0	0
dont à plus de cinq ans		0	0

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I - Généralités -

Le 22 avril 2011, la société Intexa a acquis une centrale photovoltaïque de 405 KWc sur la toiture du hypermarché de Saint André de Cubzac (Gironde), via l'acquisition des parts sociales de la SNC GreenYellow Saint André de Cubzac, sous condition suspensive d'obtention du CONSUEL ou de mise en tension de la centrale.

Cette opération avait été décidée par le Conseil d'Administration du 19 avril 2011.

La condition suspensive à l'acquisition de GreenYellow Saint André de Cubzac a été levée le 12 juillet 2011. La livraison de la centrale postérieurement au test de performance s'est effectuée le 18 septembre 2011.

La production de cette centrale permettra d'économiser 37 tonnes de CO₂, soit la consommation moyenne de 110 foyers.

II - Règles et méthodes comptables -

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

A - Immobilisations Financières :

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport. Une dépréciation ramène ceux-ci à leur valeur actuelle si celle-ci lui est inférieure.

La valeur actuelle est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir et leur utilité pour le Groupe Casino

Des précisions complémentaires sont fournies en note 5 « Immobilisations financières ».

B - Créances et Dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

C - Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et charges afférents aux activités ordinaires de la société, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement des dites activités.

D - Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, des activités courantes de la société.

III - Commentaires sur le contenu de certains postes -

NOTE 1 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

en euros	31/12/2011	31/12/2010
Achats matières premières	0	0
variation de stock	0	0
Autres achats et charges externes	-31 016	-5 769
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0
Autres produits et charges	0	29
Total	-31 016	-5 740

Les autres achats et charges externes correspondent principalement à des dépenses d'honoraires.

NOTE 2 - RESULTAT FINANCIER

en euros	31/12/2011	31/12/2010
intérêts et autres produits financiers	24 277	19 268
intérêts et autres charges financières	-1 088	0
Produits financiers nets	23 189	19 268
Produits financiers de participation	0	0
Total	23 189	19 268

Le résultat financier constitue un gain de 23 189 euros et correspond uniquement aux intérêts sur les comptes courants d'associés.

NOTE 3 - CHARGE D'IMPOT

en euros	31/12/2011	31/12/2010
Résultat courant	-7 827	13 528
Participation des salariés	0	0
Résultat exceptionnel	-1 765	0
Résultat avant impôts	-9 592	13 528
Impôt sur le résultat courant (après participation)	0	0
Impôt sur le résultat exceptionnel	0	0
Charge d'impôt	0	0
Résultat net	-9 592	13 528

La société dispose au 31 décembre 2011 de K€.1 626 de déficits fiscaux qui ouvriront droit à un allègement futur d'impôt de K€.560

INTEGRATION FISCALE

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société mère est Casino, Guichard-Perrachon SA.

L'économie d'impôt résultant de déficits transmis à Casino, Guichard-Perrachon ne donne pas lieu à restitution sous forme de reversement de trésorerie, d'inscription en compte courant ou d'abandon de créance. Dans ces conditions, la société comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû comme en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL NET D'IMPOTS

en euros	31/12/2011	31/12/2010
Résultat de cessions d'immobilisations	0	0
Résultat de cession d'actifs	0	0
Dotations / reprises de provisions	-1 765	0
Autres charges et produits exceptionnels	0	0
Résultat autre que cession d'actifs	-1 765	0
Impôts	0	0
Résultat exceptionnel net d'impôts	-1 765	0

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

a. Décomposition

en euros		31/12/2011	31/12/2010
Titres de participations		751 180	0
Dépréciations			
	Net	751 180	0
Autres titres immobilisés			
Dépréciations			
	Net	0	0
Prêts			
Dépréciations			
	Net	0	0
Divers autres			
Dépréciations			
	Net	0	0
Immobilisations financières nettes		751 180	0

b. Variations

en euros	Brut	Amort & Deprec	Net
Au 31/12/2010	0	0	0
Augmentations	751 180		751 180
Diminutions			0
Au 31/12/2011	751 180	0	751 180

Les augmentations de l'exercice sont principalement liées à :

- l'acquisition des titres de la société Green Yellow Saint André de Cubzac pour 750 180€;
- l'acquisition des titres de la société Intex Participations pour 1 000€;

NOTE 6 - CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

en euros	31/12/2011	< 1 an	> 1 an	31/12/2010
Créances clients et comptes rattachés				
Dépréciations				
Net	0	0	0	0
Autres créances d'exploitation				
Dépréciations				
Net	25 315	25 315	0	21 053
Sociétés apparentées				
Dépréciations				
Net	1 816 944	1 816 944	0	2 041 244
Créances diverses				
Dépréciations				
Net	0	0	0	0
Créances clients et autres débiteurs en net	1 842 258	1 842 258	0	2 062 297

Le total des produits à recevoir inscrit au bilan s'élève à 23 189 euros et correspond uniquement aux intérêts sociétés apparentées.

Les sociétés du groupe utilisent des comptes courants appelés comptes « sociétés apparentées », permettant d'enregistrer deux types de flux :

- des flux de financement de CASINO, GUICHARD-PERRACHON SA vers les filiales
- des flux de règlement de relations commerciales (marchandises, loyers...) entre les différentes sociétés du groupe.

NOTE 7. CAPITAUX PROPRES

a. Ventilation avant et après répartition

en euros	31/12/2011	31/12/2010
Capital	1 619 200	1 619 200
Primes		
Réserve légale	108 423	108 423
Autres Réserves	1 458 115	1 458 115
Report à nouveau		
- avant répartition	-1 136 432	-1 149 960
- après répartition	-1 146 024	-1 136 432
Résultat de l'exercice		
- avant répartition	-9 592	13 528
- après répartition	0	0
Provisions règlementées	1 765	0
Capitaux propres		
- avant répartition	2 041 479	2 049 306
- après répartition	2 041 479	2 049 306

b. Evolution des capitaux propres

en euros	31/12/2011	31/12/2010
Au 1er janvier	2 049 306	2 035 778
Résultat de l'exercice	-9 592	13 528
Report à nouveau		
Distribution au titre de N-1		
Augmentation de capital, fusion, prime d'émission, Provisions règlementées	1 765	
Au 31 décembre	2 041 479	2 049 306

Le Capital social est composé de 1 012 000 actions au nominal de 1.6 €, détenu à 97.91% par Casino, Guichard- Perrachon.

NOTE 8 - DETTES

Le détail du poste « Dettes » est le suivant :

en euros	31/12/2011	Degré d'exigibilité			31/12/2010
		< de 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	
Dettes sur immobilisations					
Dettes fournisseurs	9 568	9 568			9 568
Dettes fiscales et sociales					
Sociétés apparentées	535 454	535 454			0
Dettes diverses	6 938	6 938			6 938
Dettes	551 959	551 959	0	0	16 506

Le total des charges à payer inclus dans les postes du bilan s'élève à 9 568€ et correspond uniquement aux factures à recevoir dettes fournisseurs

NOTE 9 - AUTRES INFORMATIONS

a. Eléments concernant les entreprises liées*

en euros	31/12/2011	31/12/2010
Actif		
Titres de participation	750 180	
Clients et comptes rattachés		
Sociétés apparentées	1 816 942	2 041 244
Passif		
Dettes fournisseurs et comptes rattachées		
Sociétés apparentées	535 454	0
Résultats		
Produits financiers	24 276	19 268
Charges financières	1 088	0
Dividendes		

* Les entreprises liées correspondent uniquement aux sociétés du Groupe faisant l'objet d'une consolidation selon la méthode de l'intégration globale.

b. Rémunération des organes de direction

Les membres des organes de direction et d'administration ne perçoivent aucune rémunération directe de la société.

c. Identité de la société consolidante

CASINO GUICHARD PERRACHON SA
Société anonyme à Conseil d'Administration
1 Esplanade de France
42000 SAINT ETIENNE CEDEX 2

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

d. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis le 1^{er} janvier 2012.

FILIALES ET PARTICIPATIONS
(en euros)

SOCIETES	Capital	Capitaux Propres	Quote part du capital détenu en %	Nombre de titres détenus	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice hors taxes 2011	Bénéfice net ou perte (-) exercice 2011	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice
					Brute Nette						
FILIALES (50 % au moins de capital détenu)											
GREEN YELLOW ST ANDRE DE CUBZAC 1, Esplanade de France 42008 St Etienne Cédex	1 000	(27 596)	100.00	10 000	750 180	750 180				(61 303)	-
INTEX PARTICIPATIONS 1, Esplanade de France 42008 St Etienne Cédex	1 000	666	100.00	1 000	1 000	1 000				(333)	

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Intexa, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « A - Immobilisations Financières » de la partie « II- Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les modalités relatives à l'évaluation des immobilisations financières.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Nous nous sommes également assurés de la pertinence des hypothèses sur lesquelles se fondaient les estimations comptables et financières et du caractère raisonnable des évaluations en résultant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Villeurbanne et Lyon, le 16 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

ERNST & YOUNG et Autres

Gérard Badin

Sylvain Lauria

Attestation du responsable du rapport financier annuel – exercice 2011

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Saint-Etienne le 20 avril 2012

Virginie AUBAGNAC
Directeur général